

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
04 13 31 22 56

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 19 OCTOBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Modification des programmes des pistes cyclables et de modernisation des routes départementales.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux pistes cyclables et de Monsieur le délégué aux routes, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le Département s'est engagé dans une politique ambitieuse d'aménagement cyclable avec comme objectif de développer toutes les pratiques cyclables avec un souci de sécurisation permanent.

Forte de cette stratégie, la direction des routes et des ports met tout en œuvre pour respecter les engagements pris. De nouveaux projets ont avancé plus vite que prévu et pourront être réalisés sur l'exercice 2018. Il est donc possible de renforcer le programme des pistes cyclables voté au BP 2018, avec les opérations suivantes :

- dans le canton d'Arles, sur la RD 36c, commune d'Arles, aménagement d'une piste cyclable à Salin de Giraud (PR 1 à 2+100), repère 843A, pour un montant de 1 000 000 €
- dans le canton d'Arles, sur la RD 36d, commune d'Arles, aménagement d'une piste cyclable (PR 0+300 à 3+000), repère 851A, pour un montant de 1 100 000 €
- dans le canton de Salon 1, sur la RD 538, commune de Sénas, aménagement d'une piste cyclable avenue du Luberon (PR 0+020 à 0+600), repère 852A, pour un montant de 500 000 €

Afin de résoudre rapidement un problème de sécurité routière, le programme de modernisation des routes doit lui aussi être complété par une opération qui sera réalisée en 2018, à savoir :

- dans le canton de Trets, sur la RD 12, commune de Trets, aménagement du carrefour à La Burlière, repère 850A, pour un montant de 350 000 €

Les trois opérations : RD 12 à Trets, RD 36d à Arles et RD 538 à Sénas doivent également être rajoutées sur la liste des opérations à prendre en considération pour 2018.

Le rapport n'a pas d'incidence budgétaire, les moyens nécessaires à ces opérations étant inscrits sur les autorisations de programme de la direction des routes et des ports.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL